

Comment diversifier son PEA pour mieux répartir les risques et payer moins cher pour gagner plus?



Vous le savez, investir dans un PEA permet la défiscalisation de ses gains au terme d'une période d'immobilisation de 5 ans. Seuls les prélèvements sociaux sont dus.

Mais le PEA ne doit comprendre que des actions de sociétés cotées faisant partie de l'Union Européenne.

Il existe toutefois une solution pour diversifier son portefeuille sur l'ensemble des classes d'actifs et donc d'une part, mieux répartir ses risques et d'autre part, arbitrer son allocation en fonction de la conjoncture financière.

Grâce à la technique de la réplique financière, un OPCVM peut être indexé sur des indices normalement non éligibles au PEA tout en respectant la réglementation.

Notre Cabinet peut ainsi vous proposer un PEA ,exposé au travers d'ETF, sur les indices suivants :

- MSCI World
- NASDAQ-100
- S&P 500
- MSCI Emerging Markets
- Immobilier Europe (FTSE EPRA/NAREIT)
- Eau (MSCI Water)
- Obligations d'État Euro

Vous pourrez ainsi obtenir une meilleure diversification de votre risque pour des frais de gestion réduits !

Vous souhaitez en savoir plus ?

- ✉ info@maubourg-patrimoine.fr
- ☎ 01.42.85.80.00